

OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION
DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES261 Rue Carnot
94136 FONTENAY-SOUS-BOIS CEDEX

N° de courrier : SF1-011001-00-230626

M. ARAKAZA

N° de dossier : 2022-12-00667 - AF - DPE
à rappeler impérativement
dans toute correspondanceALAIN
CHEZ FORUM RÉFUGIÉS COSI
DOM N°4907
34 RUE NIEL
63018 CLERMONT FÉRRAND

DECISION DE REJET D'UNE DEMANDE D'ASILE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES
REFUGIÉS ET APATRIDES

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment ses articles L. 511-1 et suivants, L. 512-1 et suivants, L. 513-1 et suivants, L. 121-7, R 531-6 et suivants ;

Vu la demande d'admission au bénéfice de l'asile présentée par

M. ARAKAZA

ALAIN

né le 11/09/1991

de nationalité burundaise

en date du 30/11/2022

DECIDE

La demande d'asile présentée par

M. ARAKAZA

ALAIN

est rejetée pour les motifs suivants :

Selon ses déclarations écrites et orales concordantes, l'intéressé, M. Alain ARAKAZA, qui a été entendu par l'OFPPA le 25 janvier 2023, par l'intermédiaire d'un interprète en langue rundi, est de nationalité burundaise, d'ethnie tutsi et résidait à Bujumbura dans le quartier de Jabé. En 2015, sous l'impulsion de jeunes membres du parti d'opposition « Mouvement pour la solidarité et la démocratie » (MSD) il a participé à plusieurs manifestations contre le pouvoir. Après le coup d'Etat avorté du 13 mai 2015 contre le président en place, son quartier a été encerclé par la police, plusieurs domiciles ont été perquisitionnés et plusieurs manifestants arrêtés. L'intéressé est parvenu à fuir son domicile. Ce dernier a fait l'objet d'une perquisition en son absence. D'août 2015 à début 2016, il a vécu clandestinement dans plusieurs quartiers de Bujumbura. Craignant pour sa sécurité en raison de sa visibilité lors des manifestations, l'intéressé a finalement quitté le Burundi et s'est installé au Rwanda où il a été reconnu réfugié. Fin 2020, l'intéressé, constatant un changement politique dans son pays, est rentré au Burundi. A son retour, il a observé une forte hostilité de la part des miliciens imbonerakure à l'encontre des Burundais de retour du Rwanda. Craignant d'être pris pour cible, il a quitté son pays en septembre 2022, par la voie aérienne. Après avoir transité par plusieurs pays, il est entré en France irrégulièrement le 9 novembre 2022.

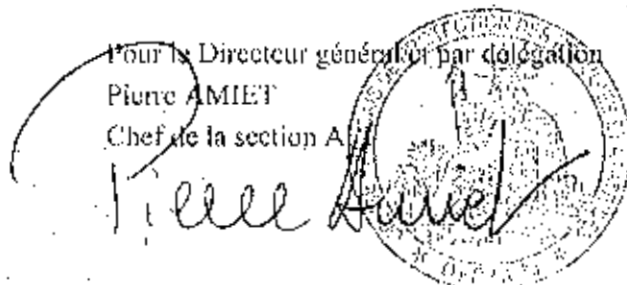
Pour ces motifs, l'intéressé soutient craindre d'être persécuté par les autorités burundaises, pour un motif politique, en raison de sa participation aux manifestations contre le pouvoir en 2015.

Toutefois, s'il ne peut être exclu que l'intéressé a participé au mouvement populaire d'opposition au projet de troisième mandat du président NKURUNZIZA en 2015 au regard de ses propos renseignés sur l'organisation de ce mouvement, notamment par des membres du MSD, ses déclarations quant à sa visibilité personnelle lors de ces manifestations sont en revanche apparues sommaires et insuffisamment argumentées. S'il peut être établi que l'intéressé vivait dans le quartier de Jabé, au regard de sa description probante de la répression organisée par les autorités contre ses habitants après le coup d'Etat avorté de mai 2015 (cf. RF1, « Burundi, la tension ne retombe pas à Bujumbura », 10/08/2015, site internet), sa situation personnelle dans un tel contexte, notamment son séjour en clandestinité durant plusieurs mois avant de fuir pour le Rwanda, a été évoquée en des termes vagues. A ce sujet, il a relaté la perquisition à son domicile en son absence par le biais d'une présentation peu probante. S'agissant des modalités de son arrivée au Rwanda, de son quotidien dans ce pays et de son retour au Burundi en 2020, ses dires sont apparus valables. En revanche, les raisons de son nouveau départ du Burundi deux ans plus tard, en septembre 2022 ont été relatées en des termes vagues. Invité à s'exprimer à ce sujet, il s'est borné à évoquer la situation générale des Burundais de retour du Rwanda. Il n'a soumis aucun argument personnalisé et pertinent sur sa situation personnelle pendant presque deux années et le ciblage dont il aurait pu faire l'objet. Dès lors, l'Office n'a pu tenir pour établis l'ensemble des faits allégués et regarder comme fondées les craintes de persécutions exprimées.

En conséquence, la demande d'asile ne relève pas des cas visés aux articles L. 511-1 et L. 512-1 du code susvisé.

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 26/06/2023

Pour le Directeur général et par délégation
Pierre AMIET
Chef de la section A



Ce document est mis à disposition dans votre espace numérique sécurisé, de même que la notice explicative du sens de la décision et le cas échéant le compte-rendu de votre entretien.

*Cette décision vous est notifiée par mise à disposition dans votre espace numérique personnel sécurisé, lequel ne vous sera plus accessible au-delà d'un délai de deux mois à compter de la présente notification. **Vous devez donc impérativement en conserver une copie papier et/ou numérique.***

Informations sur la procédure de recours :

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous avez la possibilité de former un recours devant la cour nationale du droit d'asile (CNDA), dans un délai d'un mois à compter de la notification de la décision contestée.

Le cas échéant, le recours doit mentionner explicitement l'identité de chacun des enfants visés par la décision pour lesquels l'annulation est également sollicitée.

Si vous souhaitez bénéficier de l'aide juridictionnelle, vous disposez d'un délai de quinze jours à compter de la notification de la décision contestée, soit pour présenter votre recours assorti d'une demande d'aide juridictionnelle, soit pour demander au bureau d'aide juridictionnelle de la CNDA la désignation d'un avocat en vue d'introduire votre recours.

- Date de naissance: 11/09/1991
- Lieu de naissance (ville, localit , pays): Bujumbura
- Lieu de r sidence habituelle avant l'arriv e en France (ville, localit , pays):
Bujumbura

Dans quel quartier ?

Jab .

Vous avez toujours v cu   Jab  ?

Oui j'ai toujours v cu l -bas.

- Nationalit : burundaise
- Autre nationalit  : non
- Documents relatifs   la nationalit  : j'avais tous mes documents dans une sacoche mais je l'ai perdu lors de ma fuite. Par chance j'ai pu retrouver une photo de ma carte de r fugi  au Rwanda que j'ai sur mon t l phone. *Vue.*

- Appartenance ethnique ou tribale : tutsi de p re et de m re
- Appartenance religieuse, confessionnelle : catholique

II. Renseignements familiaux

Cette rubrique est destin e   valider les donn es transcrites pr alablement par le demandeur sur son formulaire de demande d'asile. Si elles sont diff rentes, les champs ci-dessous doivent  tre compl t s ; des informations sur la situation actuelle des personnes concern es peuvent  tre not es si le demandeur les fournit   l'occasion de cette v rification. La pr cision des informations recueillies sur la ou les nationalit s ainsi que la filiation des enfants mineurs est importante pour l'instruction des cr fites de ces derniers (rubrique VI. bis).

- P re : D o NDAYISENGA, d c d 

J'en suis d sol , quand et comment ?

Il est mort de diab te en 2008.

Il faisait quoi dans la vie ?

Plus t t il avait travaill    la PAF. Mais   sa mort il ne travaillait plus.

  l'a roport ?

Il travaillait au bureau de la PAF, parfois il  tait envoy  aux fronti res pour surveiller les entr es et les sorties.

Il est originaire de Jab  [0h14mtn] aussi ?

Non.

D'o  ?

Muramvya.

- M re: Imelde KANYONGA

Toujours en vie ?

Oui.

Elle s'est remari e apr s le d c s de votre p re ?

Non.

Qui subvenait aux besoins de la famille ?

Mon père avait pu construire une maison avec des annexes, on vivait du loyer de ces annexes et la mère faisait aussi un peu de commerce pour nourrir la famille.

Votre mère est originaire d'où ?

Muyinga.

- Collatéraux (frères et sœurs) : cf. dossier. (Dates de naissance ok)

Votre mère et vos frères et sœurs sont où actuellement ?

Au Burundi.

A Jabé ?

Pas tous. A Jabé il y a ma mère et le dernier. Mon petit frère travaille à Muyinga, ma sœur Nadine est mariée à Bujumbura dans le quartier de Ngagara.

Et Ange-Daniella ?

Elle est à la fac à Dumbozi.

- Situation (matrimoniale) de l'intéressé : marié depuis le 16/01/2021 civilement à Bujumbura.

- Conjoint(e)/concubin(e) : Francine IRAKOZE, née le 14/04/1992 à Bujumbura.

Vous vous êtes rencontrés comment ?

Nous nous sommes rencontrés dans un groupe folklorique de danses et de chants traditionnels.

- Enfants issus de l'union actuelle : Aela Mia Fallon ARAKAZA, née le 11/12/2019 à Bujumbura.

- Autres unions: non

- Enfants issus d'autres unions: non

- Famille en France (statut) : non

III. Autres informations personnelles

Cette rubrique est destinée à valider les données transcrites préalablement par le demandeur sur son formulaire de demande d'asile. Si elles sont différentes, les champs ci-dessous doivent être complétés.

- Etudes : J'ai arrêté en première année d'université, je n'ai pas pu continuer.

Pour quelles raisons ?

A cause des troubles de 2015.

Vous étiez à quelle université ?

Université des grands lacs.

A Bujumbura ?

Oui.

Vous étudiez quoi ?

Finances et comptabilité.

- Profession : j'avais des petits jobs pour gagner un peu d'argent, mais pas de contrat.
- Service militaire (dates, lieu et grade): non

IV. Documents versés par le demandeur

Liste des documents	Observations (précisez notamment si ce document est un original)	Codes d'indexation (pour les documents pas encore numérisés, ni indexés)
Versés avant l'entretien		
Versés pendant l'entretien		
Versés après l'entretien		

IV bis. Commentaires éventuels du demandeur sur les documents versés

V. Itinéraire et modalités d'arrivée en France

Date, lieu et conditions de sortie du pays d'origine :

Si j'ai bien compris vous avez quitté le Burundi à deux reprises ?
C'est ça.

Quand avez-vous quitté le Burundi la première fois ?
Début 2016.

Dans quelles conditions avez-vous quitté le pays ?

Je suis parti Bujumbura le 31/01 et j'ai atteint le Rwanda que le 1^{er} février car je devais me cacher avant de traverser.

Vous avez passé clandestinement la frontière ?

J'avais peur de passer clandestinement car les imbonerakure et la police surveillaient toute la frontière. Car toutes les personnes qui étaient attrapées étaient assassinés sur le champ. Donc j'ai donné de l'argent au chauffeur, il avait l'habitude de passer. Il est allé voir la douane, il m'a dit de rester dans le véhicule et j'ai pu passer sans me montrer physiquement.

Vous avez vécu où au Rwanda ?

A Kigali, dans le quartier de Nyamirambo.

Vous y aviez un logement ?

Il y avait d'autres jeunes ayant fui avant moi, ils avaient déjà un logement, ils commençaient [0h29min] à s'intégrer à Kigali. Ce sont eux qui m'ont hébergé au début.

« Au début » et ensuite ?

Au début il y en a qui partait pour x ou y raisons. D'autres arrivaient. Puis quand j'ai pris la décision d'aller vivre avec ma femme j'ai pris un autre logement.

Votre femme vous a rejoint au Rwanda ?

Oui.

Quand ?

Fin 2016. Sa situation était particulière, elle est venue en fuyant Bujumbura aussi. Mais comme elle a une mère rwandaise, elle ne s'est pas inscrite comme réfugiée, elle a demandé des documents rwandais.

Elle avait fui Bujumbura à son tour car elle a eu des problèmes personnellement ?

Dans le quartier, on habitait le même, beaucoup de gens ont dû fuir pour des raisons de sécurité car c'était dur de rester au Burundi.

Vous êtes resté combien de temps au Rwanda ?

Je suis retourné au Burundi fin 2020.

Quid de votre épouse ?

Ma femme est rentrée avant moi. Elle était enceinte, les conditions de vie à Kigali n'étaient pas faciles. Elle a préféré rentrer au Burundi pour accoucher dans de biens meilleures conditions.

Qu'est-ce qui vous fait rentrer au Burundi fin 2020 ?

La situation politique commençait à changer. Mi 2020 NKURUNZIZA est décédé. I.e. nouveau président disait dans ses discours que les réfugiés pouvaient rentrer en toute sécurité. Au Rwanda la situation était très difficile, c'était la période covid, on ne pouvait rien faire du tout. Pour survivre moi j'ai préféré rentrer quitte à mourir dans mon pays. En rentrant on avait de l'appréhension, de comment on allait être reçus mais on s'est dits ok on verra comment ça va se passer.

?? ? y a pas les conditions des premiers jours au pays, elle comment j'ai voyagé jusqu'au Burundi

Vous avez quitté quand la deuxième fois le Burundi ?

En septembre 2022.

Itinéraire : c'est curieux mais je suis passé par l'aéroport de Bujumbura à destination de la Serbie.

Après la Serbie ?

Bosnie, Croatie, Slovénie, Italie, Suisse.

Avec quel document avez-vous voyagé jusqu'en Serbie ?

J'avais mon passeport.

Vous avez eu des problèmes à l'aéroport ?

Mon oncle connaissait quelqu'un qui travaillait à l'aéroport. Donc cet ami quand je suis arrivé dans l'aéroport, m'a installé dans un bureau, quand le moment est venu j'ai pu passer sans contrôle et sans tracasserie.

Date, lieu et conditions d'entrée en France : 09/11/2022

VI. Motifs de la demande

Cette rubrique est destinée à explorer les raisons pour lesquelles le demandeur sollicite une protection internationale : motifs de sa demande, persécutions passées, craintes actuelles, disponibilité/indisponibilité d'une protection effective et durable dans le pays d'origine... Le demandeur devra aussi avoir été interrogé suffisamment tôt sur les conditions de rédaction du récit écrit et au plus tard après les premières questions sur les motifs de la demande.

Pour quelles raisons avez-vous fui le Burundi la première fois ?

J'ai fui, c'est la conséquence des manifestations auxquels j'ai pris part contre le troisième mandat du président NKURUNZIZA en 2015.

Vous avez manifesté à combien de reprises ?

Je ne peux pas dire combien de fois, car toutes les fois où il y en a eu j'y ai participé. On était vraiment contre ce troisième mandat.

Comment étaient-elles organisées ?

On était sensibilisés par des jeunes membres du parti MSD et dans notre quartier de Jabé il y en avait plusieurs. Et tous ces jeunes parlaient manifester. Personne ne pouvait rester comme ça sans manifester. Moi ils venaient surtout me chercher car comme je fais partie d'un groupe, ^{cu(trauf?)} c'est moi qui animais les manifestations par les chants, par les slogans.

Vous avez des souvenirs marquants de manifestations ?

Je me souviens que les policiers tiraient sur nous, parfois [0h44min] à balles réelles. A la fin des manifestations les jeunes de Jabé qui n'ont pas été arrêtés ont soit fui, soit ont été tués. Il n'y avait pas d'autres alternatives.

Les manifestations se terminaient toujours mal ?

A chaque fois dès que les policiers chargeaient ils tiraient sur nous des gaz lacrymo ou des balles réelles. Il y avait beaucoup de blessés et même des morts.

Avez-vous été blessé dans ces manifestations ?

Oui. Je suis tombé dans une rigole en fuyant et je me suis fait mal à la cheville droite.

Vos frères et sœurs participaient aussi ?

Oui. Mais ils n'étaient pas aussi visibles que moi. Car j'étais connu dans différents événements, que ce soit les mariages ou d'autres fêtes donc les gens me connaissaient dans notre quartier. Au début les manifestations étaient pacifiques, mais la police empêchait les jeunes d'aller jusqu'au centre-ville. Plus les manifestations se durcissaient, on a constaté que des jeunes qu'on ne connaissait pas qui venaient de Bujumbura rurale, on a constaté que certains de ces jeunes avaient des armes dans le quartier, c'est ce qui a fait que la police a durci leur réaction. Ces jeunes armés affrontaient la police de manière à exciter la police et à les rendre beaucoup plus virulents contre les manifestants. Quand la situation s'est durcie, après le coup d'Etat raté, les policiers, imbonerakure ont bloqué notre quartier, ils pouvaient nous enfermer dans le quartier pendant deux jours. Dans chaque rue il y avait des blocages par des véhicules de police et si on sortait ils disaient qu'ils allaient nous tuer. En bouclant ainsi le quartier, ils entraient dans les maisons en disant qu'ils cherchaient les armes. Ils ont arrêté beaucoup de jeunes et ils contrôlaient maison par maison et quand vous aviez le malheur de ne pas avoir votre pièce d'identité ils vous arrêtaient. C'est à ce moment que j'ai commencé à fuir le quartier. Je n'ai plus dormi à Jabé car j'avais peur que les policiers ou les imbonerakures m'arrêtent donc j'allais me cacher dans d'autres quartiers, chez des amis. Parmi les jeunes arrêtés, après les tortures, certains ont dénoncé, donné les noms des

participants, des organisateurs des manifestations. Et donc par peur d'être dénoncé j'ai décidé de partir et de fuir au Rwanda. J'ai eu raison car quelques jours après mon arrivée au Rwanda, les policiers et les miliciens sont venus me chercher à la maison et ils ont arrêté mon petit frère. Ma mère les a suppliés de le laisser en disant que mon petit frère n'avait rien fait de mal. Ils me connaissaient déjà ils ont dit ce n'est pas lui le danseur. Donc lui ils lui ont laissé la vie sauve.

Vous m'avez dit que vous étiez assez visible pendant les manifestations, vous pouvez m'en dire plus ?

J'étais devant, j'avais le micro, je chantais, je dansais, et en plus les gens me connaissaient dans différents quartiers de Bujumbura.

Vous chantiez quoi ?

On avait des chansons « non au 3^e mandat ».

Les jeunes du MSD vous sensibilisaient, que faisaient-ils ?

Je ne sais pas qui était leur chef, mais tous les soirs les jours de manifestations, on se réunissait, on rentrait d'abord chacun chez soi se laver et manger quelque chose. Puis un voisin venait te dire ce soir on se réunit à tel endroit. Un prenait la parole, on va essayer de fermer telle avenue, de trouver des objets pour la fermer et empêcher les gens de rentrer ou de sortir. Je ne sais pas qui était le leader. Je pense qu'ils recevaient des consignes des supérieurs de leur parti. Car quand les manifestations sont devenues dures des gens ont quitté leur maison et les jeunes armés dont je parlais quand ils sont venus ils ont occupé les maisons abandonnées et ce sont ces leaders du MSD qui leur fournissaient à manger, à boire et s'occupaient de la logistique. [0h 58min]

La période où votre quartier est bouclé par la police c'était quand ?

Ça a commencé après le coup d'Etat raté en 2015. C'est là où ils ont commencé à le faire plusieurs fois.

D'autres quartiers subissaient le même sort ou juste Jabé ?

Ils le faisaient dans le quartier où il y avait beaucoup de manifestations, Cibitoke, Nyakabiga et Motakora et Musaga.

A la même période ?

On était surveillés, tous le temps. Il y avait plusieurs positions de la police dans tous les quartiers. Mais le bouclage se faisait par quartier, voire deux. Tout dépendait je crois des informations que la police avait concernant tel ou tel quartier.

Votre mère participait aux manifestations ?

Une fois. C'était un dimanche, il y a des dames qui ont appelé les mamans à aller manifester pour montrer qu'elles aussi étaient contre le troisième mandat et qu'elles soutenaient leurs maris et leurs fils donc elle y est allée une fois oui.

Et pour les autres manifestations elle vous soutenait dans le fait que vous y alliez ?

Ma mère nous soutenait mais d'autres membres de la famille ce n'était pas le cas.

Vous en débattiez en famille ? Qui était contre par exemple ?

Ma grande sœur par exemple ne soutenait pas. Elle avait peur, sa peur était justifiée car elle me disait toi tout le monde te connaît il peut y avoir des conséquences sur toi et toute la famille.

Ce sont les bouclages de votre quartier et l'insécurité générale qui vous fait partir la première fois ?

Oui. Ils avaient commencé à arrêter tous les jeunes qui avaient manifesté. Certains avaient été tués. Moi je me cachais de quartier en quartier et j'avais peur qu'ils me tombent dessus et qu'ils me tuent. C'est pour ça que j'ai fui au Rwanda.

Vous avez vécu clandestinement combien de temps comme ça ?

D'août 2015 jusqu'à début 2016. C'est pour cela que j'ai arrêté d'aller à la fac car j'avais peur d'être arrêté là-bas ou sur le chemin.

Un évènement en particulier vous décide à partir début 2016 ?

En décembre 2015 il y a eu beaucoup d'attaques contre les domiciles des jeunes qui avaient manifesté. Plusieurs ont été tués. Il y avait des tirs qu'on entendait dans tout Bujumbura. Beaucoup de jeunes ont été tués, c'était difficile pour moi de continuer de me déplacer de quartier en quartier. Et donc les jeunes qui ont été arrêtés étaient terrorisés et ils dénonçaient leurs camarades de manifestations.

Et en septembre 2022 qu'est-ce qui vous décide à quitter définitivement le Burundi ?

Depuis mon retour je ne me suis pas senti en sécurité. Car même au moment du retour je n'ai pas suivi la procédure habituelle de retour. Normalement les autres réfugiés qui rentrent passent par des centres de transit. J'avais peur encore une fois d'être identifié comme celui qui animait les manifestations de 2015. Du coup j'ai dû faire un long trajet pour le retour. Je suis passé par la Tanzanie. La famille maternelle est venue me chercher à la frontière pour me faire rentrer. Ils m'ont fait rentrer clandestinement je dirais. Je suis resté quelques jours à Muyinga dans la famille maternelle. Arrivé à Bujumbura je ne suis pas allé directement à Jabé. Je voulais d'abord m'habituer, prendre le pouls de la situation. J'étais chez des amis à Nyakabiga, dans d'autres quartiers. Ensuite je me suis décidé à revenir à Jabé. Je me suis dit je ne vais pas continuer à craindre. J'ai vu qu'il y avait une liberté de circulation... *L'intéressé est interrompu.*

Bis.

C'était pour vous expliquer qu'en fait, surtout quand on revient d'exil au Rwanda, dès qu'il y a un problème les imbonerakure viennent sans mener enquête et accusent directement *[1h13min]* les gens rentrés du Rwanda. Que c'est vous qui revenez du Rwanda qui causent des problèmes, s'il y a des vols, de l'insécurité dans le quartier. C'est ce climat que je voulais vous décrire. Il y a eu un vol à main armée en été 2022. Comme c'était sur l'avenue où un réfugié au Rwanda habitait on l'a désigné comme étant l'auteur des coups de feu. Et depuis son arrestation on a plus eu de ses nouvelles. Ce n'est pas facile pour sa famille. Il a été arrêté par la documentation. On l'a plus revu. Il a été arrêté mais on ne sait pas où il se trouve. Pendant plusieurs jours on a pas eu de ses nouvelles. Ensuite on a su qu'il avait été déplacé et qu'il était à la prison centrale de Bujumbura. C'est pour ça aussi que j'ai eu peur pour moi. Même jusqu'à l'heure où on se parle, le quartier est surveillé. A partir de 18h toutes les entrées et sorties sont contrôlées, tout est fouillé soi-disant ils cherchent des armes. Et les imbonerakure surveillent tout particulièrement les gens qui rentrent d'exil en disant qu'on est des dangers pour le régime. Ils nous accusent toujours en disant qu'on est des FNL, qu'on a

*M. Jean ngari
Bujumbura
19/09/2022*

tiré sur la police. J'avais le traumatisme, j'avais peur vraiment pour ma sécurité. C'est pourquoi j'ai préféré repartir.

Si je devais résumer vous craignez les autorités de votre pays en raison des manifestations de 2015 ?

Oui.

Actuellement votre épouse et votre enfant sont où ?

Burundi.

Où ?

Bujumbura. Elles ne sont plus à Jabé mais dans le quartier de Ngagara. C'était préférable qu'elles aillent dans un quartier moins surveillé.

Elles ont eu des ennus depuis votre départ ?

Elle reçoit des appels téléphoniques, de gens qui demandent où je suis parti, des numéros inconnus.

VI bis. Craintes éventuelles des enfants mineurs (s'il y a lieu)

Cette rubrique est destinée à interroger le parent sur la ou les nationalités de chacun de ses enfants mineurs, présents sur le territoire français ou l'étranger, sur leur filiation ainsi que sur leurs éventuelles craintes en cas de retour dans leur pays d'origine : persécutions passées, craintes pour les mêmes motifs ou pour un motif propre, nature et auteurs des craintes, disponibilité/indisponibilité d'une protection effective et durable dans le pays d'origine

Vous avez des craintes pour votre fille ? les mêmes que pour vous ?

Que ce soit ma fille ou ma fille, elles craignent vraiment pour leur sécurité.

Votre passeport vous l'aviez fait faire où et quand ?

En 2021. Je devais participer avec mon groupe à un festival en Tanzanie. C'est dans ce cadre que je l'ai fait.

Pas de problème pour le faire ?

On avait quelqu'un qui connaissait les gens de la PAE pour faire avancer vite les demandes. Pas eu de problème particulier. Le voyage était connu des autorités.

Je n'ai plus de questions à vous poser, notre entretien touche donc à sa fin. De votre côté, y a-t-il quelque chose que vous souhaiteriez ajouter, un élément que nous n'avons pas abordé aujourd'hui ?

On a tout abordé.

VII. Observations du conseil du requérant (s'il y a lieu)

La suite de la procédure est expliquée au demandeur¹ (délai indicatif de notification de la décision – sous réserve de mesures d'instruction susceptible de prolonger le délai – ; démarches à accomplir et droits ouverts en cas d'admission au bénéfice de la protection internationale – existence du Livret du bénéficiaire joint à la décision positive – ; voies de recours en cas de décision négative – délai, modalités d'envoi à la CNDA, moyens en langue française, existence de l'aide juridictionnelle).

¹ Si cette information a été dispensée à un autre moment de l'entretien, veuillez déplacer cette mention à l'endroit correspondant au déroulé réel de l'entretien.

VIII. Observations (s'il y a lieu)

Commentaires sur le déroulement de l'entretien, éventuellement sur la maîtrise de la langue utilisée...

IX. Documents utilisés à l'appui de l'instruction

Cette rubrique est destinée à lister les sources documentaires ou, le cas échéant, la jurisprudence sur lesquelles s'appuie la décision. Ces sources doivent être listées sous la forme prescrite dans la note d'instruction du Directeur général N° 445/2014. De la même manière, elles doivent être citées dans le corps de la décision.

RFI, « Burundi, la tension de retombe pas à Bujumbura », RFI, 10/08/2015

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20150810-burundi-bujumbura-tirs-jabe-cibitoke-nyakabiga>